

DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juillet 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 36
Nombre de représentés : 03
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2020-061

RENOUVELLEMENT
DE LA CONVENTION AVEC LA
DIRECTION REGIONALE DES
FINANCES PUBLIQUES PORTANT
SUR LES MODALITES
DE RECOUVREMENT
DES PRODUITS LOCAUX

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 29 juin et affichée le 30 juin 2020.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 05 AOUT 2020

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi sept juillet, le Conseil Municipal du Port s'est réuni en mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Brigitte Laurestant (par M. Jean-Paul Babef), M. Bertrand Fruteau (par Mme Annie Mourgaye), Mme Valérie Auber (par Mme Firose Gador à 17h20).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Jean-Claude Adois à 17h39.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

.....
.....

Affaire n°2020-061

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA DIRECTION REGIONALE
DES FINANCES PUBLIQUES PORTANT SUR LES MODALITES
DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et son article R1617-24,

Vu l'instruction n°11-009 M0 du 25 mars 2011 relative au partenariat entre ordonnateurs et comptables pour l'amélioration du recouvrement des produits locaux,

Vu l'instruction codificatrice n°11-022-MO du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu la délibération 2019-176 du Conseil municipal relative à la convention avec la Direction Régionale des Finances Publiques, portant sur les modalités de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations),

Vu la demande en date du 25 mai 2020 du comptable public sollicitant la collectivité pour le renouvellement de ladite convention, compte tenu du renouvellement du Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission « finances et affaires générales » du 24 juin 2020,

Vu le rapport présenté en séance du 7 juillet 2020 relatif au renouvellement de la convention portant sur les modalités de recouvrement des produits locaux,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le renouvellement de la convention du 27 janvier 2020 entre la Ville et la Direction Régionale des Finances Publiques, portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondant.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LA COMMUNE DE' and 'MAYENNE' around a central emblem.

Olivier HOARAU